

# LA LETTRE DE L'OBSERVATOIRE DE L'ÉPARGNE DE L'AMF



SOMMAIRE : Epargne salariale : les perceptions des salariés p. 2-3 Chiffres clés p. 4

N° 38 MAI 2020

## ÉDITO

### Épargne salariale : les perceptions et les attentes des salariés

Début 2020, un actif salarié sur deux déclarait avoir perçu une prime d'intéressement, une participation ou un abondement l'année précédente, la majorité ayant choisi de l'investir plutôt que de le percevoir. Leur préférence allait en majorité vers des supports d'investissement sans risque ou prudents.

Ces résultats sont issus de l'étude conduite par OpinionWay pour le compte des partenaires de la Semaine de l'épargne salariale juste avant les mesures de confinement liées à la crise sanitaire<sup>1</sup>.

Si les bénéficiaires d'épargne salariale sont 8 sur 10 à se déclarer satisfaits du dispositif mis à leur disposition, l'étude met en évidence des attentes de meilleure information et d'accompagnement (6 bénéficiaires sur 10), notamment concernant le choix des supports d'investissement.

Accompagner les épargnants salariés, leur présenter les dispositifs et les bonnes questions à se poser, c'est l'objectif des partenaires de la Semaine de l'épargne salariale. Leur site ([epargnesalariale-france.fr](http://epargnesalariale-france.fr)), partie intégrante de la stratégie nationale d'éducation financière des Français, propose aux salariés et aux chefs d'entreprise une information pédagogique, pratique et actualisée sur l'épargne salariale.

En complément, l'AMF donne accès aux épargnants sur son propre site à de nombreux contenus pédagogiques sur les produits financiers et l'investissement ([Espace Epargnants du site de l'AMF](#)). ■

<sup>1</sup> Étude menée du 4 au 13 février 2020. Les partenaires de la Semaine de l'épargne salariale sont l'AMF, la Direction générale du Trésor, la Direction générale du Travail, l'Association française de la gestion financière (AFG), l'Institut pour l'éducation financière du public (IEFP, éditeur du site [www.lafinancepourtous.com](http://www.lafinancepourtous.com)), et l'ensemble des acteurs de la place : les teneurs de comptes, les associations professionnelles...

## FOCUS

### Quelle lisibilité de l'information sur les frais des placements financiers ?

L'AMF a conduit une étude qualitative pour évaluer auprès d'épargnants la clarté des informations sur les frais liés à l'investissement direct en actions ou via des placements collectifs<sup>1</sup>.

L'information sur les coûts et charges des investissements est due à un investisseur non professionnel avant son investissement. Il doit bénéficier également, sur les instruments détenus, d'une information annuelle récapitulative.

Ces informations doivent être compréhensibles.

#### La lisibilité des documents peut être améliorée

À l'exception des récapitulatifs annuels de frais qui ont été bien perçus, les différents documents mis à la disposition des investisseurs ont semblé pouvoir gagner en clarté.

Les prospectus des placements collectifs (fonds et Sicav) ont été jugés sévèrement : ils ont été considérés comme inadaptés aux épargnants.

En revanche, les documents d'informations clés (au format Priips et au format DICI) ont été bien perçus, avec des qualités différentes. Le document Priips, qui affiche une simulation des frais, a permis aux épargnants de mieux comprendre l'impact de ces frais dans la durée. Dans le DICI, la rubrique Frais leur a semblé simple à comprendre.

#### Des attentes de simplicité et de pédagogie

Les épargnants invitent à bannir le jargon technique autant que possible. Ils aspirent à une information plus simple et à plus de pédagogie. Ils souhaitent pouvoir mesurer plus directement l'impact des frais. Ainsi, ils évoquent la possibilité d'accéder à un simulateur de frais comme un moyen facilitateur.

#### Les contenus de l'AMF appréciés

Les contenus pédagogiques sur les frais, destinés aux investisseurs, dans l'espace Epargnants du site de l'AMF ont été très considérés à la fois clairs et utiles. ■

<sup>1</sup> Forum en ligne animé par CSA Research du 24 au 28 mars 2020. Des investisseurs en actions et/ou en fonds ont été confrontés à des dépliant tarifaires, documents d'informations clés, prospectus et récapitulatifs de frais (détention d'actions et de fonds). L'étude est disponible sur le site de l'AMF à la rubrique [Publications / Rapports, études et analyse](#).

# L'épargne salariale : perceptions et attitudes des actifs salariés



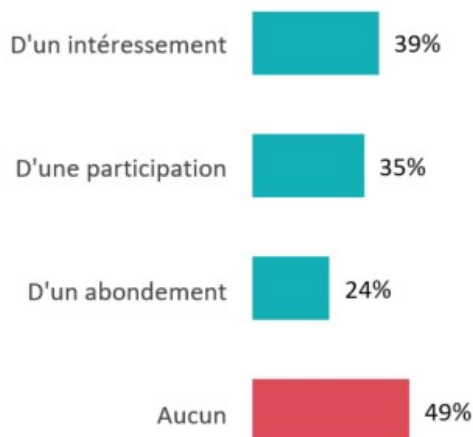
Quelle est la maîtrise des dispositifs d'épargne salariale par les salariés ? Quels sont leurs choix, leurs attentes ?

Nous présentons ici les principaux résultats de l'étude réalisée avant le déclenchement de la crise sanitaire pour la Semaine de l'épargne salariale<sup>1</sup>. L'objectif était d'évaluer les perceptions des salariés concernant les différents dispositifs d'épargne salariale et notamment de les interroger sur leurs choix d'investissement.

## Un salarié sur 2 a bénéficié d'une prime ou d'un abondement

51 % des salariés disent avoir bénéficié du versement d'un intéressement, d'une participation ou d'un abondement dans les 12 mois précédant l'étude (70 % dans les entreprises de plus de 500 salariés et 26 % dans celles de moins de 10 salariés).

Au cours des 12 derniers mois avez-vous bénéficié ...



Source : OpinionWay pour la Semaine de l'épargne salariale, mars 2020

Ceux qui déclarent détenir un plan d'épargne (4 salariés sur 10) sont 85 % à avoir bénéficié d'une prime ou d'un abondement (66 % d'un intéressement, 62 % d'une participation et 52 % d'un abondement).

## 7 bénéficiaires sur 10 investissent leurs primes

Les salariés ayant bénéficié d'une prime d'intéressement ou d'une participation et qui sont détenteurs d'un plan ont indiqué investir cette somme habituellement, 6 sur 10 en totalité et 7 sur 10 au moins partiellement.

Deux bénéficiaires sur dix répondent préférer percevoir immédiatement cet argent sans le placer. Ce sont surtout les CSP- (31 % de ceux dont le revenu annuel est inférieur à 30 000 euros).

## Un niveau élevé de notoriété des dispositifs

83 % des salariés interrogés répondent connaître au moins de nom l'un des dispositifs de l'épargne salariale. C'est le cas de 94 % des bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale. ■

## Plus de 4 salariés sur 10 déclarent détenir un dispositif d'épargne salariale

17 % des salariés interrogés ont répondu ne pas connaître les dispositifs d'épargne salariale suivants : le PEE, le Perco ou les actions/stock-options de l'entreprise.

Après de l'ensemble des salariés, 40 % ont répondu ne pas en détenir et 43 % ont déclaré en détenir au moins un (25 % dans les entreprises de moins de 50 salariés, 58 % dans celles de plus de 500 salariés). ■

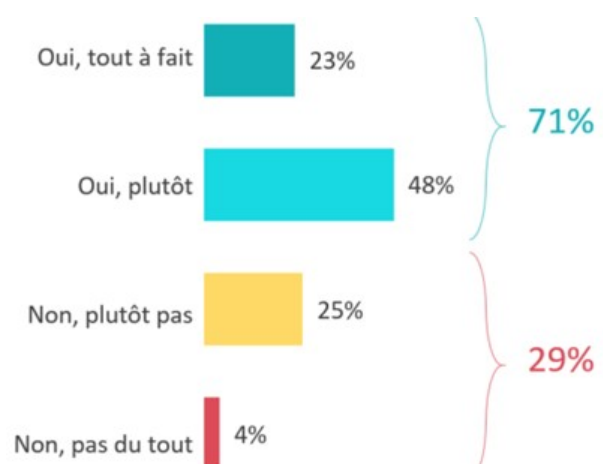
## Un détenteur de plan sur 2 estime connaître les solutions d'investissement

Les détenteurs déclarés d'un plan d'épargne salariale (39 % des personnes interrogées) sont 52 % à estimer connaître la gamme des solutions d'investissement proposée dans leur PEE et leur Perco (32 % des détenteurs salariés d'entreprise de moins de 50 salariés).

Ces « connaisseurs » sont 9 sur 10 à estimer que l'épargne salariale leur permet de faire un placement adapté à leur besoin (niveau de risque, horizon de placement...) et de réaliser une bonne diversification.

Par ailleurs, 71 % des détenteurs de plans se considèrent capables de choisir eux-mêmes leurs placements au sein de leur épargne salariale.

Vous estimez-vous capable de choisir vous-même les placements faits au sein de votre épargne salariale ?



Source : OpinionWay pour la Semaine de l'épargne salariale, mars 2020

<sup>1</sup> Étude quantitative réalisée du 4 au 13 février 2020 par OpinionWay auprès d'un échantillon de 1002 individus de 18 ans et plus, salariés et travailleurs indépendants (hors fonction publique), travaillant dans une entreprise d'au moins 1 salarié. Le rapport d'étude est disponible sur le site de l'AMF à la rubrique [Publications/ Rapports, études et analyses](#).

## Des choix de placement plus souvent prudents

Interrogés sur leurs choix de placements (plusieurs réponses possibles), ceux qui ont l'habitude d'investir leur prime, ou ceux qui font des versements volontaires, répartissent leurs réponses à parts égales sur les trois niveaux de risque proposés (sans risque, prudent, dynamique).

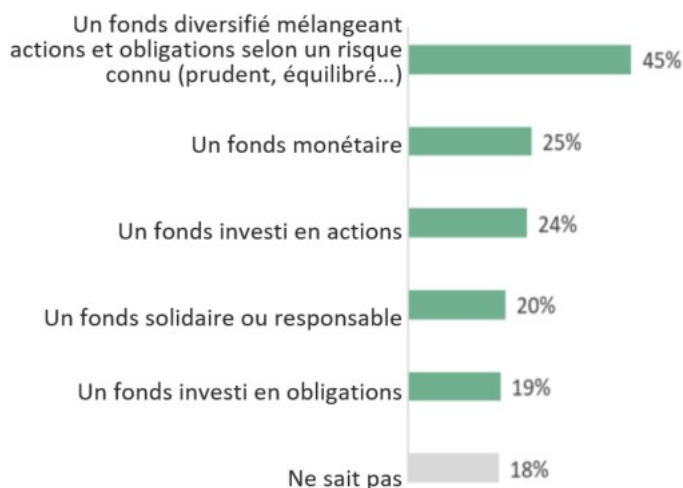
Ils sont toutefois les trois quarts à répondre utiliser les placements sans risque ou prudents.

Les investisseurs les plus aisés financièrement s'orientent davantage vers les supports les plus risqués : 59 % de ceux dont les revenus dépassent 44 000 euros par an répondent utiliser des placements dynamiques (38 % pour les revenus inférieurs à 30 000 euros).

## L'investissement se fait souvent dans des fonds diversifiés profilés

45 % des investisseurs répondent avoir investi sur un fonds diversifié profilé, 25 % sur un fonds monétaire et 24 % sur un fonds en actions.

Plus précisément, indiquez sur quels types de fonds vous avez investi (plusieurs réponses possibles)



Source : OpinionWay pour la Semaine de l'épargne salariale, mars 2020

## Un niveau de satisfaction élevé

81 % des salariés interrogés sont d'accord avec l'idée que l'épargne salariale permet, via l'intéressement, la participation et l'abondement de l'employeur, de se constituer une réserve d'argent sans effort d'épargne.

Les bénéficiaires de dispositifs d'épargne salariale (ceux qui ont perçu une prime et/ou qui sont détenteurs de plans) sont 78 % à dire en être satisfaits, dont 65 % plutôt satisfaits et 13 % très satisfaits.

Ces bénéficiaires sont également 74 % à estimer que ce sont de bons placements et 69 % qu'ils sont adaptés aux besoins des salariés.

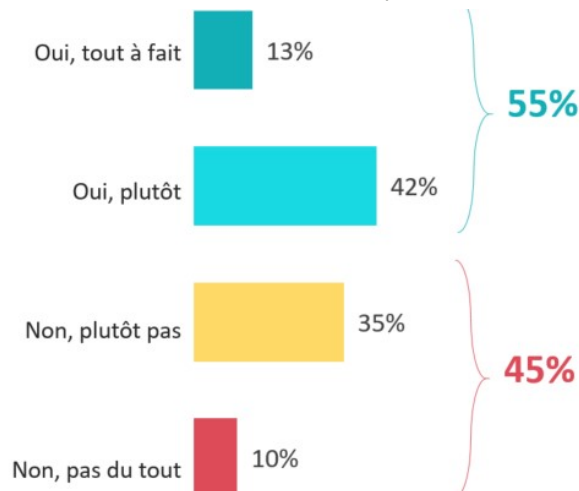
## Les raisons du choix de l'investissement

Ceux qui ont investi leur prime dans un plan l'ont fait avant tout pour la rentabilité (rendement intéressant, bénéfice de l'abondement, fiscalité...) pour 6 sur 10 d'entre eux. La simplicité est mise en avant par 3 d'entre eux sur 10. ■

## Des attentes d'information et d'accompagnement

Si 7 détenteurs de plans sur 10 se disent capables de choisir leurs placements au sein de l'épargne salariale, dans le même temps beaucoup d'entre eux (55 %) répondent avoir besoin d'accompagnement pour les aider à gérer leur épargne salariale.

Auriez-vous besoin d'accompagnement pour vous aider à gérer votre épargne salariale (choix des fonds, modification des investissements) ?



Source : OpinionWay pour la Semaine de l'épargne salariale, mars 2020

Par ailleurs, les détenteurs de plans disent souvent avoir le sentiment de connaître la façon d'alimenter leur plan (74 % d'entre eux) ou les cas de déblocage anticipé (77 %).

Ils sont moins nombreux à estimer connaître les frais de l'épargne salariale (45 % d'entre eux) ou encore les types de fonds dans lesquels investir (52 %).

Enfin, interrogés sur leurs attentes en matière d'épargne salariale (plusieurs réponses possibles), les détenteurs de plans sont 73 % à exprimer au moins une attente : ils souhaitent des dispositifs plus clairs (28 %), des démarches simplifiées (31 %) ainsi que davantage d'informations (25 %) et d'accompagnement (28 %) de la part de leur entreprise ou de l'organisme gestionnaire.

## Les nouveautés de la loi Pacte

Interrogés sur les dispositions de la loi Pacte en faveur de l'épargne retraite, 41 % des salariés ont répondu être informés de la création du plan d'épargne retraite (PER).

58 % des non-détenteurs de placements pour la retraite ont répondu que les différentes mesures de la loi Pacte pourraient les inciter à souscrire un PER.

Interrogés sur la gestion pilotée à horizon, proposée depuis quelques années dans les Perco, et maintenant généralisée dans les PER, les salariés ont été 33 % à répondre la connaître (44 % des détenteurs de plans). Cette gestion semble intéressante pour 69 % d'entre eux (72 %). ■



### Les particuliers investisseurs plus nombreux en 2019

En 2018 et 2019, près de 2 millions d'épargnants français ont passé des ordres sur des instruments financiers (hors fonds et sicav). Il s'agit essentiellement d'investissements directs en actions.

Après avoir atteint un sommet au milieu des années 2000, le nombre de Français détenant des actions en direct a été divisé par deux entre 2008 et mars 2019, date à laquelle il pouvait être estimé à environ 3 millions de Français<sup>1</sup>.

En octobre 2019, interrogés pour le Baromètre AMF de l'épargne et de l'investissement, près d'un Français sur cinq déclarait envisager d'investir en actions<sup>2</sup>.

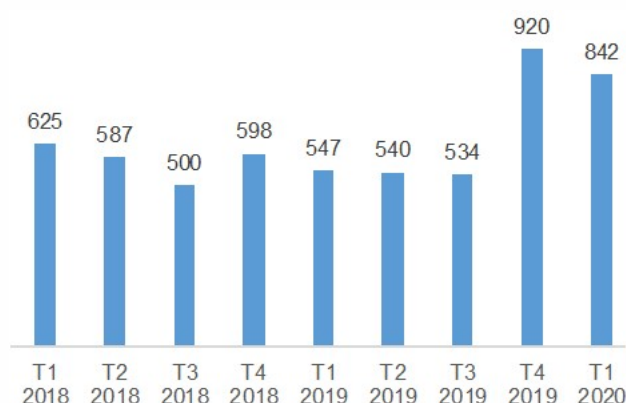
L'AMF publie de nouveaux chiffres sur le nombre d'investisseurs particuliers ayant acheté ou vendu des actions en 2018, 2019 et au 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

#### Près de 2 millions d'investisseurs en 2018 et 2019

Le nombre de particuliers ayant passé des ordres sur des instruments financiers (actions, obligations, ETF...) a été de 1,2 million en 2018 et de 1,5 million en 2019, avec une hausse notable au 4<sup>e</sup> trimestre du fait de l'entrée en Bourse de FDJ (lire ci-contre).

Au total, le nombre d'investisseurs a été de 1,964 million en 2018 et 2019, à 88 % des investisseurs en actions.

#### Nombre de transactions réalisées par des particuliers sur des instruments financiers, en milliers, par trimestre



Source : Transactions sur instruments financiers, calculs AMF

#### Le reporting des transactions

Dans le cadre de la réglementation européenne sur les Marchés d'instruments financiers, les prestataires de services d'investissement (PSI) sont tenus de déclarer aux régulateurs les transactions effectuées sur des instruments financiers (actions, obligations, ETF, produits de bourse...), en dehors des fonds et sicav. Depuis le 3 janvier 2018, cette déclaration porte sur un périmètre d'instruments plus large et plus détaillé.

Les chiffres présentés ici portent sur les investisseurs de nationalité française servis par des PSI français et leurs succursales à l'étranger. ■

<sup>1</sup> Lire la Lettre de l'Observatoire n°34, juillet 2019.

<sup>2</sup> Le Baromètre AMF interroge chaque année les Français sur leurs préférences, leurs attitudes et leurs intentions d'investissement en actions (lire la LOE n° 36, janvier 2020).

#### Retour sur l'introduction en Bourse de la FDJ

L'introduction en Bourse en novembre 2019 de la Française des Jeux (FDJ) a eu un impact très significatif sur le nombre d'investisseurs particuliers français effectuant des transactions sur actions.

535 000 particuliers résidents français ont souscrit à l'offre. Parmi eux, 340 000 personnes n'avaient effectué aucune transaction sur instruments financiers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'opération a attiré un public plus jeune (âge médian : 57 ans) que la clientèle investissant habituellement directement en actions (63 ans). 17% des souscripteurs avaient moins de 40 ans (contre 13% pour les investisseurs en actions habituels). ■

#### Plus de 1,7 million d'investisseurs en actions

Le nombre de Français investisseurs actifs en actions est passé de près d'1 million en 2018 à 1,3 million en 2019.

Au total, 1,736 million de particuliers investisseurs uniques ont passé des ordres sur des actions sur la période 2018-2019.

Au 1<sup>er</sup> trimestre de 2020, 765 000 particuliers ont passé des ordres sur les actions, contre environ 500 000 en moyenne en 2018-2019 (lire ci-dessous)

En 2019, l'âge médian des investisseurs actifs en actions était de 63 ans (64 ans en 2018).

En 2019, 38 % des investisseurs actifs ont passé 1 ordre, 21 % 2 ou 3 ordres, 18 % de 4 à 10 ordres et 20 % de 11 à 100 ordres dans l'année. Moins de 2 % des investisseurs ont passé plus de 100 ordres dans l'année.

#### 580 000 investisseurs pendant la crise du Covid

L'AMF vient de publier une étude sur les comportements des investisseurs particuliers pendant la crise du Covid-19. Elle montre, pour les titres composant l'indice SBF 120, une hausse des montants d'actions achetées et du nombre d'investisseurs particuliers.

En 2019, les particuliers avaient globalement désinvesti dans les titres du SBF 120 (-5,9 milliards d'euros).

Entre le 24 février et le 3 avril 2020, le solde net d'investissement a été positif de 3,5 milliards d'euros.

Et 580 000 clients particuliers ont acheté des actions du SBF 120, dont plus de 150 000 nouveaux investisseurs, qui n'avaient effectué aucune transaction en direct sur instrument financier en 2018 et 2019.

Pour en savoir plus, l'étude « Comportement des investisseurs particuliers pendant la crise du Covid-19 » est disponible sur le site de l'AMF : [Publications / Rapports, études et analyses](#).